

Séance du 22 Juin 2016

Le vingt-deux juin deux mille seize, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par M. le Maire, se sont rassemblés à la mairie, en séance ordinaire, sous sa présidence.

Date de convocation : 16/06/2016

Date d'affichage : 30/06/2016

Étaient présents : MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, DUFORT Erik ; Mmes LEDOUX Malika, PAISANT Nadège ; MM BELLÉE Pascal, BAZIN Denis ; Mmes LEVALLOIS Mireille, GOSSET Cécile ; M. ALLIX Gratien ; Mmes LEMERRE Honorine, CANTO Stéphanie ; MM LEPLEY Laurent, BOURGÈS André.

M. DUFORT, nommé conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Maire demande s'il y avait des remarques sur les comptes rendus des séances du 04 avril, 15 avril et 18 mai 2016. Aucune modification n'étant à apporter, ils sont approuvés à l'unanimité.

I. Effacement de réseaux électriques et téléphoniques RD29 (« Le Presbytère », route de Cerisy-la-Salle) APS 098067 (visa 01/07/2016)

M. le Maire présente aux membres du Conseil les estimations pour l'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications sur la RD 29, « Le Presbytère », route de Cerisy-la-Salle.

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 37 000 € HT.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide la réalisation de l'effacement des réseaux sur la RD 29, « Le Presbytère », route de Cerisy-la-Salle ;
- demande au SDEM que les travaux soient achevés pour la fin du 4ème trimestre 2016 ;
- accepte une participation de la commune de 11 100 € ;
- s'engage à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal ;
- s'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée au projet ;
- donne pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces relatives au projet.

II. Hôtel Restaurant : choix de l'entreprise pour la fourniture et pose d'un portail (visa 01/07/2016)

M. le Maire présente au Conseil les différents devis parvenus en mairie (suite à consultation), pour la fourniture et la pose d'un portail à l'entrée de la cour de l'hôtel restaurant.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- retient l'entreprise « Espace et Ouverture » de Coutances pour un montant HT de 5 645.44 € ;
- autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

III. Hôtel Restaurant : choix de l'entreprise pour l'éclairage du parking intérieur (visa 01/07/2016)

M. le Maire présente au Conseil les différents devis parvenus en mairie (suite à consultation), pour l'éclairage du parking de l'hôtel restaurant.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- retient l'entreprise TEIM de Vire pour un montant HT de 2 869.50 € ;
- autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

IV. Hôtel Restaurant : choix de l'entreprise pour l'aménagement du parking intérieur et de l'entrée (visa 01/07/2016)

M. le Maire présente au Conseil les différents devis parvenus en mairie (suite à consultation), pour l'aménagement et la confection d'un enrobé pour le parking de l'hôtel restaurant et de son entrée.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- retient l'entreprise SARL TP GENËT de Marigny pour un montant global HT de 8 782 € ;
- autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

V. Vente d'herbe année 2016 terrains Route de Dangy (visa 01/07/2016)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé de procéder à une vente d'herbe annuelle des parcelles de terre Route de Dangy (ex lotissement Beaux Regards). Une annonce est parue dans la presse et une offre sous pli cacheté est parvenue en mairie :

- M. LEROUXEL Henri pour une proposition à 300 €.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de vendre l'herbe des parcelles situées Route de Dangy, d'une contenance de 2 Ha 60 ares 96 ca, pour la période du 1^{er} juin au 1^{er} novembre 2016 à M. Henri LEROUXEL au prix de 300 €;
- décide que cette location sera payable d'avance et autorise M. le Maire à signer une convention avec M. LEROUXEL.

VI. Voirie communale d'intérêt communautaire (visa 01/07/2016)

M. le Maire passe la parole à M. CORON qui expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de répertorier les voies communales qui sont d'intérêt communautaire et ce afin d'éviter toute ambiguïté. M. CORON en présente donc la liste qui avait été fournie à la Communauté de Communes de Canisy lors de l'intégration de la commune de Carantilly à cet EPCI en janvier 2013.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la liste des voies communales annexée à la présente délibération et déclare que l'ensemble de cette liste de voies communales est d'intérêt communautaire.

COMMUNE DE CARANTILLY

**TABLEAU RECAPITULATIF DES VOIES CLASSEES DANS LA VOIRIE COMMUNALE
(mise à jour en mars 2013)**

N° de référence plan	Désignation de la voie communale	Ancien N° de voie	Définition du tracé	Longueur classé (ml)
1	VC DE LA PAISANTIERE ET DU BOSQC		Part de la RD29 dessert les villages de l'Hôtel Doublet, la Paisantière, croise la RD400, dessert le Boscq et aboutit à la RD388	2 182

2	VC DE LA ROQUEVIERE		Part de la RD29, dessert le village de la Roquevière et aboutit à la RD446	872
3	VC DE LA ROQUEVIERE		Part de la VC06 à la Roquevière	61
4	VC DE MONDREVILLE		Part de la RD29, dessert l'Hôtel Renault et Mondreville, aboutit à la RD29	1 627
5	VC DE LA QUERELLIERE		Part de la RD446, dessert le village de la Querellière et se poursuit sur la commune de Quibou	106
6	VC DE LA HERMANNIERE		Part de la RD29, dessert les villages de l'Hôtel Blanc et de la Hermannière	736
7	VC DE LA L'HOTEL LAHAYE		Part de la RD273, dessert le village de l'Hôtel Lahaye	380
8	VC DE LA ROUXELIERE DE BAS		Part de la RD89, dessert le village de la Rouxelière de Bas	227
9	VC DE LA ROUXELIERE DU HAUT (droite)		Part de la RD89, dessert le village de la Rouxelière de Haut	55
10	VC DE LA ROUXELIERE DE HAUT (gauche)		Part de la RD89, dessert le village de la Rouxelière de Haut	181
11	VC DE LA MAUVAISINIERE		Part de la RD972, dessert le chemin de la Mauvaisinière	287
12	VC DE L'HOTEL BEAUFILS NORD		Part de la VC01, dessert le village de l'Hôtel Beaufils Nord	265
13	VC DE L'HOTEL HELIARD		Part de la VC01, dessert le village de l'Hôtel Héliard	287
14	VC DES MEUTIERES		Part de la RD99, dessert le village des Meutières	243
15	VC DE LA SANSONNIERE		Part de la RD99, dessert le village de la Sansonnière	48
16	VC DE LA SANSONNIERE N °1		Part de la RD99, dessert le village de la Sansonnière	77
17	VC DE LA GUESNETIERE		Part de la RD99, dessert le village de la Guesnetière	115
18	VC DE LA BLANCHETIERE N°1		Part de la RD446, dessert le village de la Blanchetière	210
19	VC DE LA BLANCHETIERE N°2		Part de la RD446, dessert le village de la Blanchetière	310
20	VC DE LA BLANCHETIERE N°3		Part de la RD446, dessert le village de la Blanchetière	81
21	VC DE LA DINERIE		Part de la VC03, dessert le village de la Dinerie	179
22	VC DE L'HOTEL PACARY		Part de la RD29, dessert le village l'Hôtel Pacary	65
23	VC DE LA HEUZERIE		Part de la RD29, dessert le village la Heuzerie	90
24	VC DE L'HOTEL VIVIER		Part de la RD273, dessert le village de l'Hôtel Vivier	140
25	VC DE LA GIRARDIERE		Part de la RD273 dessert le village de la Girardièrre	250
26	VC DE LA MERRERIE		Part de la RD273, dessert le village de la Merrerie	212
27	VC DE LA TANNERIE		Part de la RD273, dessert le village de la Tannerie	152

28	VC DE HOTEL TOUSSAINT		Part de la RD273, dessert le village de la Merrerie	75
29	VC DE LA BESNARDIERE		Part de la RD100, dessert le village de la Besnardière	262
30	VC DE LA CORBETIERE		Part de la RD89, dessert le village de la Corbetière	153
31	VC DE L'HOTEL LAMY		Part de la RD29 dessert le village de l'Hôtel Lamy	66
32	VC DE LA POSTE		Part de la RD29, dessert le bureau de la Poste	29
33	VC DU CIMETIERE		Part de la RD29, dessert l'église	18
34	VC DE L'HOTEL FLEURY		Part de la RD446 et se poursuit sur la commune de Quibou	103
35	VC DE L'HOTEL RIHOUE		Part de la RD89, dessert le village l'Hôtel Rihouet	62
36	VC DU LOTISSEMENT DE LA TERRETTE		Part de la RD89, dessert le lotissement de la Terrette	70
37	VC DU LOTISSEMENT DU BOIS HEBERT		Part de la RD29, dessert le lotissement du Bois Hébert	65
38	VC DE LA SALLE DES FETES		Part de la RD29, dessert la salle des fêtes	145
39	VC DE LA RIGAUDIERE		Part de la RD100, dessert le village de la Rigaudière	90
40	VC DE LA TERRETTE		Part de la VC30 et aboutit sur la RD29	70
41	VC DE L' HOTEL RENAULT		Part de la VC03, dessert le village l'Hôtel Renault	140

LONGUEUR TOTALE (ml)	10 786
-----------------------------	---------------

VII. Multi-commerce de proximité (visa 01/07/2016)

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'ils ont reçu l'étude de potentiel de la CCI afin de l'étudier. Comme le montre la conclusion, la rentabilité économique du projet de multi-commerce paraît suffisante pour permettre de couvrir les prêts éventuels, les cotisations sociales, les taxes et la rémunération du gérant.

De ce fait, il va falloir avancer dans le projet : étude de sol, choix d'un maître d'œuvre, recherche d'un gérant dans un 1^{er} temps, puis déposer le permis de construire et voir les raccordements aux réseaux dans une 2^{ème} phase.

Après délibération, par 13 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal autorise le maire ou les adjoints :

- à lancer une consultation pour une étude de sol ;
- à lancer une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre ;
- à rechercher un futur gérant ;
- déposer un permis de construire ;
- à consulter des entreprises pour le raccordement du bâtiment aux différents réseaux (eau, électricité,) ;
- à signer tout document relatif à ce projet.

VIII. Procédure de rétablissement personnel (PRP) à l'encontre de Mme MARIE Nathalie

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la Trésorerie de Marigny a transmis à la mairie une ordonnance du Tribunal de Commerce de Coutances en date du 05 avril 2016 relative à une PRP concernant Mme MARIE Nathalie (ancienne exploitante du Café de Pays au 4 le Bourg).

M. le Maire rappelle également que contrairement à une admission en non-valeur, il ne peut plus être procédé au recouvrement de la dette étant donné qu'un jugement a été rendu et qu'il y a de ce fait extinction de la dette.

Cette décision concerne les redevances assainissement de 2013 (solde) et 2014 (année) pour un montant de 1 029 €.

Un mandat au compte D 6542 (chp 65) du budget annexe assainissement doit être établi.

Après délibération, par 11 voix contre et 3 voix pour, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite.

IX. Site communal

M. le Maire expose au Conseil Municipal l'avancée des travaux de la commission spéciale désignée à cet effet. Trois prestataires retenus viendront présenter leur projet le 29 juin. La désignation aura lieu au prochain conseil.

X. Point sur les travaux

- Accessibilité : M. DUFORT fait le point sur les travaux de réhabilitation et de mise aux normes des toilettes publiques qui sont réalisés en régie par l'agent communal.

- Voirie : M. CORON fait le point sur les travaux 2016 et rend compte de son entretien avec M. ADAM, responsable de l'Agence Technique Centre Manche.

XI. Affaires diverses

- Communauté de communes : M. le Maire rend compte des dernières décisions prises par la Communauté de communes. Le camion Ordures Ménagères neuf a été livré et l'ancien sera cédé à une entreprise du secteur. 19 bacs (350 et 700 l) ont été commandés pour la commune. Ils seront mis en place avant la fin de l'année dans différents villages. La redevance « Ordures Ménagères » sera facturée en septembre. Des réunions continueront à avoir lieu entre la Communauté, les Maires des communes et Saint-Lô Agglo.

- Vente de légumes : une exploitante agricole de Quibou demande l'autorisation de vendre des légumes sur la place. Le Conseil donne son accord.

- Repas des Aînés : il est fixé au mercredi 26 octobre 2016.

- Recensement population : il aura lieu en janvier et février 2017.

- M. Michel HENRY, agent communal, a reçu la médaille Régionale, Départementale et Communale pour 20 ans de service.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h25.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Pierre BOURGE	Le Secrétaire, Erik DUFORT
Bruno CORON	Cécile GOSSET
Malika LEDOUX	Gratien ALLIX
Nadège PAISANT	Honorine LEMERRE
Pascal BELLÉE	Stéphanie CANTO
Denis BAZIN	Laurent LEPLEY
Mireille LEVALLOIS	André BOURGÈS